

Commission d'évaluation des formations et des enseignements

[Accueil](#) > [Vie démocratique](#) > [Comités et commissions](#)

Le dispositif d'évaluation des formations et des enseignements a été mis en place depuis l'année universitaire 2009 – 2010.

Ce dispositif constitue l'un des volets de la politique de l'UPJV. Il est conçu pour permettre la consultation de tous les acteurs intervenant dans les formations et les enseignements de l'UPJV (étudiants et personnels).

La démarche est conduite sur la base d'un travail concerté et collectif à toutes les étapes du processus d'évaluation, qui est pensé comme un tremplin pour l'amélioration continue des formations et des enseignements. Il s'agit bien d'une évaluation constructive et non d'une évaluation sanction.

Son efficacité repose en grande partie sur la participation du plus grand nombre aux évaluations. Les évaluations conduites dans le cadre de ce dispositif ne sont pas nominatives et ne constituent en aucun cas une évaluation des enseignant-e-s.

Elles doivent être effectuées dans le strict respect de l'indépendance des enseignant-e-s et des enseignant-e-s-chercheur-e-s telle qu'elle est garantie par la constitution et le code de l'éducation.